



**ATTESTATION SUR L'HONNEUR  
SAISON 2023-2024**

En conformité avec la loi du 26 janvier 2016 dite de « Modernisation du système de santé » et de ses décrets d'application,

Etant entendu que l'ensemble des activités sportives proposées par CARGO sont « sans contrainte particulière ».

Les Adhérent-e-s de CARGO pour la saison 2023-2024 peuvent être dispensé-e-s de remettre un certificat médical à **condition d'avoir répondu « Non » à toutes les rubriques du questionnaire de santé CERFA n° 15699\*01 (\*)**.

Dans ce cas, vous devez obligatoirement renseigner, signer et remettre à CARGO la présente attestation

Dans tous les autres cas, vous devez solliciter un certificat médical auprès d'un médecin. Ce certificat médical devra établir explicitement l'absence de contre-indication à la pratique en compétition du-des sports que vous souhaitez pratiquer au sein de CARGO (hors Chorale) **datant de moins d'un an à la date de votre-pré-inscription.**

*(\*) Par ailleurs, nous vous informons expressément que le questionnaire de santé que vous avez renseigné, vous est strictement personnel. Vous n'avez pas à le remettre à votre club. Nous vous informons aussi que les réponses apportées au questionnaire de santé par vos soins relèvent de votre responsabilité exclusive*

---

## **ATTESTATION POUR LES PERSONNES MAJEUR-E-S**

*(à renseigner, à signer et à remettre obligatoirement par l'adhérent-e à CARGO)*

Je soussigné.e .....

atteste sur l'honneur avoir reçu le questionnaire de santé, avoir pris connaissance des préconisations de CARGO ci-dessus et avoir renseigné le questionnaire de santé pour les sportifs majeurs (Cerfa N°15699\*01) qui m'a été remis par mon association. Et, par la présente, j'atteste sur l'honneur avoir répondu par la négative à toutes les rubriques du questionnaire de santé et je reconnais expressément que les réponses apportées par mes soins relèvent de ma responsabilité exclusive.

Fait à ..... le

Signature :